

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-012-14971/23/BM

**■ Attribution d'une subvention d'action spécifique à l'Association des Vignerons de la Sainte-Victoire au titre de l'exercice 2024 - Approbation d'une convention - MGDIS n°5797, 5799, 5801, 5803, 5804
74546**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence s'est engagée dans la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) en co-pilotage avec le Pole d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles. Le PAT porté par la Métropole et le Pays d'Arles est à l'échelle des Bouches-du-Rhône. Il couvre 2 millions d'habitants et 121 communes. Reconnu de niveau 2 depuis 2021 par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, il est l'un des plus importants PAT de France. En 2021 ce projet a co-construit sa feuille de route et débuté son plan d'action autour de 25 actions stratégiques (2021-2024) favorisant une alimentation locale, durable, de qualité, accessible à tous. L'une des actions comprend le soutien aux activités et événements participant à la mise en valeur du patrimoine agricole et gastronomique du territoire.

Compte tenu de la politique d'actions en matière d'agriculture et d'alimentation qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

L'Association des Vignerons de la Sainte-Victoire a été créée en 1992 par des vignerons de la Haute Vallée de l'Arc souhaitant mettre en valeur la spécificité de ce terroir viticole au sein de l'appellation Côtes de Provence. Cette ambition a été concrétisée en 2005 par la reconnaissance des Côtes de Provence Sainte-Victoire. C'est la première dénomination géographique complémentaire (DGC) créée au sein de de l'Appellation d'origine protégée Côtes de Provence. L'objectif de la DGC est de mettre en valeur un terroir spécifique de l'appellation par le biais de conditions de production particulières mais aussi plus rigoureuses visant des vins de qualité supérieure. Actuellement 34 domaines et caves coopératives la revendiquent et adhèrent à l'Association des vignerons de la Sainte-Victoire. Son objet est d'accompagner techniquement les vignerons adhérents et d'assurer la promotion de la DGC.

Sur le plan technique l'association œuvre depuis plusieurs années pour une amélioration de la qualité du vin dans le respect de l'environnement. Dans cette optique, elle intervient sur la thématique de l'agroécologie en réalisant des bulletins phytosanitaires pour favoriser une lutte raisonnée contre les maladies de la vigne, un suivi sur des parcelles références, des sessions de réglages de pulvérisateurs. Elle organise également la lutte contre la flavescence dorée, maladie de la vigne au développement récent, accompagne les adhérents à l'implantation d'infrastructures agroécologiques pour favoriser la présence de biodiversité dans les parcelles et les appuie dans une gestion plus durable de l'irrigation.

Sur le plan de la promotion de la DGC, l'association mène de nombreuses actions auprès du public (site internet, communication sur les réseaux sociaux), partenariats avec marque automobile, participation à des salons dont le Salon internationale de l'agriculture de Paris). Elle organise également chaque année plusieurs manifestations à destination des professionnels avec la présentation du millésime ou des particuliers avec l'évènement œnotouristique du Rallye découverte des vins de la Sainte-Victoire qui permet de rapprocher les vignerons des consommateurs locaux.

L'action de promotion de l'association couplé à la grande qualité des vins ont contribué au fil des ans à la reconnaissance des Côtes de Provence Sainte-Victoire sur le plan national et international lui permettant de s'imposer parmi les vins les plus réputés du bassin de production provençal. Ainsi, les Côtes de Provence Sainte-Victoire participent au rayonnement de l'agriculture de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de ses productions.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution de subventions d'action spécifique au titre de l'exercice 2024, dossiers MGDIS n°5797, 5799, 5801, 5803, 5804.

Pour ces cinq actions, l'association sollicite au l'appui de la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 59 762 € pour un budget prévisionnel total de 180 750 € (33%). Le budget prévisionnel comprend 89 826 € d'autofinancement (50%), 16 375 € sollicités auprès de la Région Sud (9%), 14 787 € auprès du Département des Bouches-du-Rhône (8 %).

N°MGDIS	Action	Objet	Budget prévisionnel	Montant sollicité	Montant accordé	Taux de financement
5797	Organisation d'une journée technique	Organiser une journée technique au profit des vignerons destinée à traiter les thèmes d'actualité avec des intervenants spécialisés comme la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône	6 714 €	1 343 €	1 343 €	20%
5799	Rallye découverte des Vins de la Sainte-Victoire	Faire découvrir et promouvoir les caves et domaines et les vins des Côtes de Provence Sainte-Victoire	59 511 €	11 902 €	8 000 €	13%
5801	Diverses manifestations de promotion	Organiser diverses manifestations et participer à des événements tout au long de l'année pour promouvoir les Côtes de Provence Sainte-Victoire	20 263 €	8 105 €	4 470 €	22%
5803	Outils de promotion et de communication, actions techniques	Promouvoir les Côtes de Provence Sainte-Victoire en vue d'améliorer la qualité du vin dans le respect de l'environnement	56 901 €	28 450 €	19 687 €	35%
5804	Présentation du millésime	Promouvoir lors de cette manifestation les Côtes de Provence Sainte-Victoire et faire découvrir les vins aux restaurateurs, cavistes, journalistes, ainsi qu'aux principaux acteurs du tissu économique régional	37 361 €	9 962 €	6 500 €	22%
Total			180 750 €	59 762 €	40 000 €	22%

En cohérence avec les objectifs du Projet Alimentaire territorial et après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association des Vignerons de la Sainte-Victoire une subvention d'un montant de 40 000 € répartie entre les cinq actions comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Une convention fixe les modalités d'octroi de la subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°ENV 003-1134/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant sur l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° AGRI 005-9906/21/CM du Conseil de la Métropole du 15 avril 2021 approuvant la feuille de route 2021-2024 du Projet Alimentaire Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et renouvellement de la convention de co-pilotage ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le maintien et le développement de l'agriculture du territoire a été désigné comme enjeu prioritaire pour la Métropole et traduit ainsi dans le du Projet Alimentaire Territorial ;
- Que le lien entre la population et les producteurs du territoire est une des valeurs que véhicule le Projet Alimentaire Territorial.
- Que la promotion de l'appellation Côtes de Provence-Sainte Victoire contribue à ces deux objectifs.
- Que l'association engage ses adhérents dans l'amélioration de la qualité des vins dans le respect de l'environnement.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'action spécifique à l'Association des Vignerons de la Sainte-Victoire d'un montant de 40 000 euros au titre de l'exercice 2024.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'Association des Vignerons de la Sainte-Victoire ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 6312.

Ces crédits relèvent de la politique Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel, de la sous-politique Agriculture, alimentation et du programme Agriculture et seront exécutés par le service gestionnaire 8AGRI.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Agriculture,
Viticulture et Ruralité,
Alimentation et Circuits Courts

Christian BURLE